

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024
RECONVOCAION SUITE A ABSENCE DE QUORUM

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	11
Votants	27
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Date de la reconvoication

25 septembre 2024

Date d'affichage

1^{er} octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI, Marie MONTI FOUILLERON, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Marion PAOLINI, Ghjuvan Santu LE MAO, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Marlène GUIDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Ange PIERI à Francis GIUDICI, André ROCCHI à Philippe VITTORI, Anne Marie CHIODI à Sébastien GUIDICELLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Dominique FRATICELLI, Lisa FRANCISCI à Christian PAOLI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO.

Absents :Xavier LUCIANI, Marie Félicia CRISTOFARI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François BENEDETTI, François MARTINETTI, Jean Noël GIUDICI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Marie MONTI FOUILLERON.

Délibération n° 3424 Objet : Rapport relatif au prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères 2023

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport relatif au prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères (RPQS) pour l'année 2023.

Le conseil communautaire,

- Prend acte de la présentation du RPQS déchets pour l'année 2023 fourni en annexe de la présente délibération ;

-Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-02B-200033827-20240930-3424-DE

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président